

LA PRESSE EN REVUE...



MERCREDI 28 JANVIER 2015

SOMMAIRE

- 1) Toute première fois !
- 2) Pas d'augmentation...
- 3) Mirage ou miroir „
- 4) Macron s'affaire !
- 5) Une grande tension à l'horizon
- 6) La grande « cata »
- 7) Elle se rebiffe à juste titre...
- 8) Un bon « job » !



Gérard Diez La Presse en Revue

I) Hollande pour la première fois à Auschwitz



François Hollande au mémorial de l'Holocauste, à Paris, mardi. © MARTIN BUREAU/SIPA

Le président a célébré le 70e anniversaire de la libération du plus grand camp d'extermination nazi. Il a été accueilli par le président polonais.

François Hollande s'est rendu mardi pour la première fois à Auschwitz-Birkenau, pour le 70e anniversaire de la libération du plus grand camp d'extermination nazi, après avoir annoncé à Paris un plan contre "le fléau" du racisme et de l'antisémitisme, en forte recrudescence en France. Devant "le portail de la mort" d'Auschwitz II-Birkenau, le chef de l'État a été accueilli par le président polonais Bronislaw Komorowski ainsi que les représentants et dirigeants de 49 pays. En l'absence notable du président russe Vladimir Poutine, Bronislaw Komorowski a exprimé "respect" et "reconnaissance aux soldats soviétiques, libérateurs du camp, tout en condamnant "les deux totalitarismes" nazi et soviétique.

Trois survivants, parmi les trois cents présents, ont ensuite pris la parole avant que ne retentissent les prières juives pour les défunts. François Hollande devait ensuite traverser en cortège le camp, recouvert de neige, jusqu'au monument aux victimes de Birkenau, pour y observer une minute de silence et allumer des cierges à la nuit tombée. Trois semaines après les attentats djihadistes dans lesquels quatre juifs ont été tués, le président de la République s'était auparavant rendu à Paris au mémorial de la Shoah. À quelques mètres à peine du mur des noms portant ceux des 76 000 hommes, femmes et enfants juifs déportés de France entre 1942 et 1944, il a fait devant des rescapés "la promesse" que "la République française n'oubliera jamais" les victimes de la Shoah.

"Vous, Français de confession juive, votre place est ici, chez vous. La France est votre patrie", a-t-il ajouté, en présence notamment du grand rabbin de France Haïm Korsia, de représentants du Conseil représentatif des institutions juives de France (Crif) et de son Premier ministre Manuel Valls. La France compte entre 500 000 et 600 000 juifs, soit la première communauté juive d'Europe et la troisième dans le monde après Israël et les États-Unis.

"Une réalité insupportable"

"La hausse des actes antisémites est depuis plusieurs années une réalité insupportable", ajoute le président alors que le Crif a publié mardi des chiffres montrant que leur nombre a doublé (+

101 %) en 2014 par rapport à 2013 en France, avec même une augmentation de 130 % des actes avec violences physiques. Face à cela, François Hollande a annoncé que le gouvernement présenterait "d'ici à la fin du mois de février un plan global de lutte contre le racisme et l'antisémitisme" avec comme principes directeurs : "Sécurité", "transmission" vers les jeunes générations à travers notamment un enseignement "sans aucune restriction" de l'histoire de la Shoah et "régulation du numérique".

Quant aux sanctions, il a souhaité la généralisation de la caractérisation raciste et antisémite comme circonstance aggravante d'un délit et la volonté de sortir la répression de la parole raciste et antisémite du droit de la presse pour l'intégrer au droit pénal général. Des peines alternatives à valeur pédagogique exemplaire seront prononcées. M. Hollande a plaidé pour une action "au niveau européen et même international pour qu'un cadre juridique puisse être défini et que les plateformes internet qui gèrent les réseaux sociaux soient mises devant leurs responsabilités, et que des sanctions soient prononcées en cas de manquements". Le chef de l'État s'était auparavant entretenu avec cinq anciens déportés et cinq lycéens qui travaillent sur les lieux de mémoire, dans la "salle du Mémorial des enfants", où sont affichés près de 3 000 portraits d'enfants et adolescents juifs déportés depuis la France. L'un des rescapés, Raphaël Esrail, né en 1925, président de l'Union des déportés d'Auschwitz, raconte sa déportation, le typhus, la Libération, réprimant des sanglots. Les adolescents raconteront ensuite que leurs yeux piquaient.

"On est la dernière génération qui a la chance d'avoir un témoignage de personnes qui ont vécu" la Shoah, a dit à l'Agence France-Presse l'un des lycéens, Charles Combes, qui se voit comme un "porteur de l'histoire". "Continuez !" leur a lancé François Hollande. "C'était le discours qu'on attendait, on tient effectivement à ce que les autorités françaises prennent toutes les mesures pour faire en sorte que les juifs se sentent pouvoir vivre confortablement dans ce pays sans être menacés", a réagi Roger Cukierman, le président du Crif.

lepoint.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

II) Tarifs des péages: Les sociétés d'autoroutes accusent le gouvernement de décrédibiliser la «signature de l'État»



Strasbourg le 11 07 2012. Circulation sur l'autoroute A4 à l'entrée de Strasbourg - G.VARELA /20 MINUTES

Les sociétés d'autoroutes ont annoncé mardi le lancement d'une procédure contre l'Etat, estimant que la suspension de la hausse des péages autoroutiers était une « décision unilatérale qui décrédibilise de façon durable la signature de l'État pour les contrats de partenariat public-privé ».

Le gouvernement suspend la hausse prévue au 1er février

L'annonce a été faite ce mardi après-midi par l'Association des sociétés françaises d'autoroutes (Asfa), dans un communiqué de presse. Un peu plus tôt dans la journée, Manuel Valls a annoncé la décision du gouvernement de suspendre la hausse des péages autoroutiers de 0,57% prévue le 1er février. Ceci dans l'attente des conclusions d'un groupe de travail sur l'avenir des concessions autoroutières

Ce groupe de travail est chargé d'examiner « les deux scénarios envisageables », à savoir une renégociation ou une résiliation des contrats de concession, rappelle Matignon dans un communiqué, ajoutant que le Premier ministre avait souhaité qu'un point d'étape soit effectué « d'ici à fin février ».

L'Afsa a dénoncé le fait d'avoir appris "par la presse, au mépris des règles de communication financière imposées par l'AMF (Autorité des marchés financiers, ndlr), la décision de geler l'augmentation contractuelle des tarifs prévue le 1er février prochain.

Les sociétés d'autoroute affirment privilégier « la voie de la négociation ». « Dans la mesure où celle-ci n'a malheureusement pas abouti à l'heure

de la décision de gel des tarifs, il leur appartient, pour préserver leurs droits, d'entamer sans attendre une procédure contentieuse », ajoutent-elles.

20minutes.fr

III) La gauche française dans le miroir de Syriza

Par Stéphane Allières

Certains chez les socialistes se félicitent de la victoire de Tsipras tout en votant la loi Macron. D'autres, au Front de gauche ou chez les écologistes, espèrent profiter de sa dynamique. Mais le « modèle Syriza » souligne aussi les impasses de la gauche française.

La scène a eu lieu le 19 novembre dernier, en fin de journée dans un petit local des éditions Les liens qui libèrent. À l'occasion de la présentation du "manifeste des socialistes affligés" par ses auteurs, l'ancien eurodéputé PS Liêm Hoang-Ngoc et l'universitaire Philippe Marlière, le débat jusqu'ici poli connaît un échange aussi vif que symptomatique pour la gauche française. À quelques rangées d'écart, chacun sur sa chaise, le socialiste de l'aile gauche du PS Gérard Filoche et le dirigeant du Parti de gauche Eric Coquerel livrent une analyse parfaitement contraire de l'hypothèse Syriza.

Pour l'un, c'est grâce aux élus, militants et sympathisants du Pasok, le parti social-démocrate grec, qui ont d'abord tenu bon en interne avant de se rallier ensuite par souci unitaire à la ligne du parti, que Tsipras en est là aujourd'hui. Pour le second, c'est au contraire parce que Syriza a tenu bon face au délitement d'une social-démocratie dévoyée dans la grande coalition avec les conservateurs de Nouvelle Démocratie, que la gauche grecque a réussi à ne pas disparaître et à continuer de pouvoir prétendre exercer le pouvoir.

Depuis, écologistes (d'abord l'aile gauche d'EELV, puis sa secrétaire nationale Emmanuelle Cosse et l'ancienne ministre Cécile Duflot) et aile gauche du PS ont dit leur plein accord avec

Syriza. Pour eux, cette formation s'est patiemment recentrée, pour ne plus être une simple "gauche radicale", mais bien une "nouvelle social-démocratie" qui serait en réalité conforme au "cœur de la gauche" française.

Avec la victoire de Tsipras dimanche soir, ce sont désormais les dirigeants du PS et la majorité au pouvoir qui se reconnaissent (un peu) dans la victoire de Syriza, du bout des lèvres et sur Twitter uniquement (aucun communiqué du parti n'aura salué le succès grec). Ils assurent vouloir être un « point d'appui » à Tsipras dans ses négociations délicates avec les institutions européennes, à propos de la restructuration, voire de l'effacement, de la dette grecque. Ce souci "real-politicien" ne peut faire oublier le désintérêt continu du pouvoir et de la rue de Solférino à l'égard de cette gauche de résistance populaire, ni le soutien du commissaire et ancien ministre socialiste Pierre Moscovici aux conservateurs grecs.

En revanche, le Front de gauche peut se réjouir avec sincérité de la victoire d'une coalition qui s'est patiemment muée en parti dans un paysage politique grec dévasté par la crise financière. Une construction qu'il a sans cesse accompagnée, au point de faire de Tsipras son candidat à la présidence de la commission européenne, mais sans jamais réussir à imiter sa dynamique. Même si Jean-Luc Mélenchon pronostique depuis plus de cinq ans et les premiers sondages favorables à Tsipras, qu'un jour « la chaîne de l'austérité va se briser » et entraîner un « effet domino » en Europe, à commencer par l'Espagne à l'automne prochain, doit-on s'attendre à une "hellénisation" de la vie politique française ?

http://www.dailymotion.com/video/x2ev8b0_meeting-de-soutien-au-peuple-grec-avec-syriza-a-japy_news

Le meeting de soutien du gymnase Japy la semaine dernière, ayant réuni un spectre large du Front de gauche à l'aile gauche du PS en passant par EELV ou Nouvelle Donne, peut le laisser entendre. Des initiatives comme "Vive la gauche" au sein du PS (les "frondeurs" réunis autour de proches de Martine Aubry, Benoît Hamon et Emmanuel Maurel, avec qui discutent le PCF et les écologistes proches de Cecile Duflot), le "mouvement pour la VIe république" autour de Jean-Luc Mélenchon, "la plateforme" de proches d'Arnaud Montebourg, "Nouvelle Donne", issue du collectif "Roosevelt 2012", ou, dernier appel en date, le lancement de "Chantiers d'espoirs" (réunissant 500 responsables politiques

et personnalités intellectuelles et associatives – lire leur appel) sont des tentatives allant dans ce sens. Tous avaient envoyé des représentants à Athènes ce week-end.

Mais un décalque du "modèle Syriza" paraît bien illusoire en France, et ce pour plusieurs raisons, qui sont autant d'obstacles pour la gauche de gauche française, confrontée ici à ses "impensés" et à ses propres faiblesses.

Si proche, si loin

La nature même de la transformation du clivage politique à l'œuvre en Grèce est en soi une interrogation pour la gauche française. En choisissant de faire alliance pour gouverner avec les "Grecs indépendants" (Anel), scission souverainiste du parti conservateur Nouvelle Démocratie, Tsipras a quelque peu refroidi les ardeurs et admirations hexagonales.

Si Nicolas Dupont-Aignan, qui entretient des liens privilégiés avec ce petit parti anti-austérité mais aussi anti-immigration, assume avec fierté une telle coalition, le sujet est tabou pour la gauche française. Celle-ci n'a jamais mêlé ses voix avec le souverainisme français, même lors des référendums européens sur le traité de Maastricht et sur la constitution européenne, où le "non de gauche" a toujours défendu sa spécificité. Celle-ci n'a pas non plus l'habitude de la "culture de la proportionnelle", où le fait majoritaire s'efface pour des coalitions parfois contre-nature et des accords techniques (en l'occurrence, la lutte contre l'austérité). En novembre 2011 par exemple, sans que cela n'émeuve grand monde, Nouvelle Démocratie s'était coalisé avec le Pasok et le Laos, un parti d'extrême droite proche du FN français...

En France, la gauche de gauche ne s'est jamais sérieusement posé la question d'un tel bouleversement stratégique, par-delà la droite et la gauche. En Espagne, en profitant du massif mouvement des indignés, Podemos a lui choisi d'en finir avec la gauche et la droite dans ses discours, afin de reconstruire une mobilisation politique sur la défense et la colère du peuple face à l'oligarchie (voir notre émission avec Jorge Lago, l'un de ses dirigeants).

C'est d'ailleurs cette thèse qu'a choisi d'épouser Jean-Luc Mélenchon dans son dernier livre, L'Ère du peuple (Fayard), soucieux alors de se sortir de l'ornière d'une "autre gauche" paralysée par ses

blocages internes et son incapacité à passer devant un PS pourtant bien moribond. En lançant son “mouvement pour la VI^e république”, doutant d'un Syriza trop “social-démocratisé”, Mélenchon préférait regarder vers l'Espagne. Son allié communiste Pierre Laurent a, de son côté, bien du mal comme président du parti de la gauche européenne (PGE) à faire s'accorder électoralement les alliés traditionnels de Izquierda Unida avec les “bolivariens” de Podemos, au nom de la reconnaissance de ce sacré clivage gauche-droite.



Jean-Luc Mélenchon et Alexis Tsipras, à Paris, le 21 mai 2012 © Gonzalo Fuentes/Reuters

La confusion de la colère populaire a d'ailleurs déjà posé problème au sein de la gauche française, notamment lors de la révolte des bonnets rouges bretons. À l'époque, hormis le NPA, la grande majorité des partis de gauche a choisi de ne pas défiler dans une manifestation ouvrière, mais aussi patronale et identitaire. En jeu dans ces stratégies d'occupation de la rue comme des urnes : la persuasion d'abstentionnistes rejetant le système, voire d'un électorat populaire glissant lentement mais sûrement vers le Front national. Mais aujourd'hui, la synthèse de la gauche critique de l'action gouvernementale semble surtout se construire sur les questions fiscales et écologiques, celles-ci faisant davantage consensus qu'une remise en cause brutale de l'oligarchie “à la française”.

Le choix de Syriza de ne pas faire alliance avec la formation centriste de La Rivière, ni avec le Pasok (ni avec les communistes “tendance Staline” du KKE, qui refusent toute alliance), marque également la volonté d'une gauche définitivement fracturée, entre tenants d'un accompagnement du libéralisme et partisans d'une résistance radicale à l'austérité des marchés. Or en France, cela ne peut fonctionner de la sorte, le pouvoir socialiste s'ingéniant à dédramatiser sa politique de rigueur, dans un pays par ailleurs bien moins à gauche que la Grèce (où

le Pasok a occupé le pouvoir quasiment trente ans depuis la fin de la dictature).

Les prochaines semaines diront si François Hollande entend être celui qui bénéficiera le mieux de “l'effet Syriza”, en choisissant enfin de profiter de l'événement pour mettre en pratique la prédiction d'Emmanuel Todd du “hollandisme révolutionnaire” (devenir enfin de gauche, contraint par les événements). Si, plutôt qu'un héraut de l'Europe du Sud, le chef de l'État s'obstine à se faire le chantre de l'Europe du Nord et à occuper le positionnement social-libéral qui désespère tant ses électeurs, rien ne sera réglé pour les alliés français de Syriza.

Car la prise du pouvoir par Tsipras est aussi le dénouement d'un long processus politique de rassemblement, entamé voilà près de dix ans, et construit patiemment, électoralement et idéologiquement. Pendant cette période, désaccords et divergences ont été débattues et tranchées, au fur et à mesure de l'élargissement d'une base électorale dépitée par l'évolution de la situation économique et politique du pays, et du Pasok. Les débats sur la sortie de l'euro, la modernisation des services publics, la question industrielle, la relation aux religions et les questions migratoires ont fait l'objet de recherche exigeante de compromis entre une dizaine de partis aux cultures et aux héritages divers.

Cette construction d'un idéal commun, favorisée par l'instabilité du système politique, le suicide de la social-démocratie et les ravages douloureusement concrets de l'austérité sur la population, s'est aussi accompagnée d'un fort renouvellement du personnel politique. Il n'est pas anodin de voir aujourd'hui triompher Alexis Tsipras, ingénieur diplômé devenu chef de parti à 33 ans, sept ans avant d'accéder au pouvoir. De l'autre côté des Pyrénées, Pablo Iglesias, enseignant-chercheur en sciences politiques et leader charismatique à 37 ans de Podemos, présente un profil plus iconoclaste encore. Ce vent d'air frais là ne ferait pas de mal à la vie politique française.

mediapart.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

IV) Loi Macron : les 5 mesures qui fâchent



Emmanuel Macron, entre Michel Sapin et Ségolène Royal à l'Assemblée, le 14 janvier 2015. (FRANCOIS GUILLOT / AFP)



Par Louis Morice

Les débats viennent de s'ouvrir à l'Assemblée. Travail le dimanche, notaires, logement, transport en autocars... Le tour des points de crispation.

Les amendements sont tombés comme s'il en pleuvait : 3.034 précisément pour les 208 articles que compte désormais le texte. C'est dire si le projet de loi Macron fait débat. Le projet de loi "pour la croissance et l'activité" porté par le ministre de l'Economie arrive à l'Assemblée ce lundi pour deux semaines de discussions. Revue des points de discorde.

L'ouverture du dimanche

Ce que dit le texte :

Le projet de loi donne la possibilité aux maires d'autoriser l'ouverture des commerces 12 dimanches par an au lieu de 5 aujourd'hui. Il élargit les zones touristiques où il sera possible d'ouvrir le dimanche toute l'année. Pour Emmanuel Macron qui défendait son texte devant la commission spéciale, il s'agit de "réduire les inégalités entre les salariés tout en rendant aux élus la liberté de s'adapter aux territoires". Il n'est

pas parvenu à convaincre sur sa gauche.

Ce que dénoncent les opposants :

Réunis dans le collectif "Vive la gauche", les frondeurs du PS dénoncent "une erreur économique et un choix de société qui n'est pas le nôtre." Vendredi 23 janvier, ils ont déposé l'amendement numéro 2.641 qui vise purement et simplement à supprimer le passage de 5 à 12 dimanches travaillés sur autorisation du maire. Leur premier argument est économique : "Le porte-monnaie des Français ne va pas s'élargir pour consommer le dimanche." Martine Aubry fustige pour sa part "une régression". "Le dimanche doit être un temps réservé pour soi et pour les autres", estime l'ancienne patronne du PS.

Le droit du travail

Ce que dit le texte :

Souhaitant réduire les rigidités du marché du travail, le projet d'Emmanuel Macron modifie les règles relatives à un plan social. Pour le moment, il existe une obligation de respecter un ordre des licenciements en fonction de critères comme l'âge, la charge de famille ou l'ancienneté. Le ministre de l'Economie souhaite que, lorsqu'une entreprise licencie dans plusieurs sites, les critères ne s'appliquent plus au niveau de l'entreprise,

mais au niveau de chaque site. Autrement dit, sur les sites particulièrement visés par les réductions d'effectifs, les personnes "protégées" par l'ordre des licenciements seront davantage exposées.

Ce que dénoncent les opposants :

Aux yeux des "frondeurs", il s'agit là d'un risque pour "les plus fragiles". Membre du Bureau national du PS, l'ancien inspecteur du travail Gérard Filoche dénonce une manière de "pouvoir choisir de licencier qui on veut, où l'on veut".

Les professions réglementées

Ce que dit le texte :

Le texte prévoit une modification des règles de rémunération et des conditions d'exercice des professions juridiques réglementées (notaires, huissiers, commissaires-priseurs judiciaires...). L'objectif est d'instaurer davantage de concurrence dans ces professions. Pour les notaires, Emmanuel Macron souhaite une plus grande liberté d'installation, une limite d'âge à 70 ans et surtout, une concurrence au niveau des prix avec un "corridor tarifaire" (prévoyant des tarifs plafonds et plancher) qui doit aboutir à donner plus de pouvoir d'achat aux ménages.

Ce que dénoncent les opposants :

Soutenus par des députés UMP et quelques voix de gauche, les professionnels concernés dénoncent un "retour à l'économie administrée". L'argument principal des notaires contre la liberté d'installation est qu'elle risque de se révéler contre-productive en créant des déserts juridiques. De plus, la chambre des notaires de Paris estime que le tarif unique est "la garantie d'une sécurité juridique pour les actes des officiers publics". Tous pointent une probable dégradation d'un service public. Les députés ont déjà adopté un amendement signé du socialiste Richard Ferrand qui révisé le système de "corridor tarifaire" et en limite la portée : sous un certain seuil, les tarifs

Le logement

Ce que dit le texte :

Le projet de loi revient sur l'article 5 de la loi Alur, qui permettait de proroger de trois ans les baux des locataires lors de la vente à la découpe d'un immeuble. Il vise aussi à développer le logement locatif intermédiaire en offrant aux communes une "majoration de constructibilité" de 30% : elles pourront ainsi avoir plus de mètres

carrés constructibles sur un terrain.

Ce que dénoncent les opposants :

L'ancienne ministre du Logement, Cécile Duflot, n'a pas de mots assez durs contre ce qu'elle considère comme le détricotage de la loi Alur, que ce soit sur les ventes à la découpe ou sur le logement intermédiaire. Jeudi 15 janvier, en commission spéciale, les députés ont adopté l'amendement en forme de compromis porté par la socialiste Sandrine Mazetier : les baux en cours dont le terme intervient moins de 3 ans après la date de mise en copropriété seront prorogés pour 3 ans, et les autres baux pour 6 ans.

Le transport en car

Ce que dit le texte :

Emmanuel Macron souhaite ouvrir l'exploitation des lignes de bus nationales en complément de l'offre ferroviaire et de l'utilisation de l'automobile individuelle afin de favoriser la mobilité.

Ce que dénoncent les opposants :

Pour Cécile Duflot, il s'agit de "cécité écologique" qui vient "fragiliser le modèle environnemental français, déjà en retard". L'élue EELV estime que cette mesure va augmenter les émissions de gaz à effet de serre. Les opposants redoutent aussi une concurrence accrue entre le rail et la route. Les écologistes militent, eux, pour une amélioration des réseaux ferrés secondaires. La copie du ministre de l'Economie a déjà été remaniée : régions et départements devraient pouvoir réguler les liaisons en car inférieures à 100 km si elles menacent la viabilité d'une ligne SNCF.

nouvelobs.com-Louis Morice

LAPRESSEENREVUE.EU

V) Le Défenseur des droits décrit « une société en grande tension »

Le Monde.fr - Thibault Petit (avec AFP)



Le Défenseur des droits Jacques Toubon, au mémorial du camp des Milles, à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) le 23 octobre 2014. | BERTRAND LANGLOIS / AFP

« C'est la photographie d'une société française en grande tension. » C'est ainsi que le Défenseur des droits, Jacques Toubon, a présenté son rapport annuel, mardi 27 janvier. En 2014, 100 000 demandes d'interventions et de conseils sont parvenus au Défenseur des droits, et 73 500 dossiers ont été ouverts. Les réclamations liées aux discriminations et celles qui concernent la déontologie de la sécurité sont toutes deux en forte hausse.

Ces dernières demandes, qui concernent la relation entre les citoyens et toute personne chargée de la sécurité, ont connu une augmentation de presque 23 %. Les personnes qui saisissent le Défenseur se plaignent avant tout de « violence », « propos déplacés », « non-respect », « refus d'interventions » ou encore de « manque d'impartialité ». Le rapport souligne notamment la hausse du nombre de saisines en 2014 liées à l'usage d'armes de type Flashball dans le maintien de l'ordre.

« Les gens ont de plus en plus conscience qu'il y a la possibilité d'un recours, mais ça ne veut pas dire que les violences policières sont forcément plus nombreuses », a précisé M. Toubon, expliquant toutefois qu'il était temps de repenser la question de la « gestion démocratique des foules ». Cette relation entre forces de l'ordre et citoyens « reste au cœur des préoccupations » du Défenseur des droits, dont l'autre cheval de bataille depuis dix ans reste la « lutte contre les discriminations », affirme-t-il.

Avec une augmentation de 23,5 % des réclamations, c'est d'ailleurs le thème qui a enregistré la plus forte hausse cette année. C'est un « terrible constat d'échec », pointe le rapport : les différentes chartes signées n'ont pas « permis de corriger les sélections de clientèle, les écarts de salaires structurels ou les pratiques discriminatoires ». « Le maintien des inégalités coûte moins cher que leur correction », regrette le rapport.

« Il faut une réponse collective »

Des inégalités essentiellement nourries par les convictions religieuses, la situation de famille, l'âge, le sexe ou l'état de santé. Précaires, femmes seules ou étrangers peinent toujours à accéder aux soins du fait notamment de la complexité des démarches ou d'un manque d'informations. Mais c'est « l'origine » arrive en tête des motifs de réclamations (23,7 %).

« Il faut une réponse collective », a lancé M. Toubon. Pour lutter contre le racisme, une plateforme numérique sera lancée dans l'année, en partenariat avec d'autres organisations (Licra, France TV, association des maires de France, CSA, SOS Racisme) pour aiguiller les victimes dans leurs démarches et proposer des outils de prévention.

Surtout, le Défenseur des droits s'est prononcé en faveur de la création d'un recours collectif exerçable par des particuliers s'estimant victimes de discrimination, sur le modèle des « class actions », ces actions de groupe aujourd'hui réservées aux biens et aux services. En matière de discrimination, « on s'aperçoit que la réponse pénale est difficile, notamment à cause de l'administration de la preuve », a souligné M. Toubon. Et d'ajouter : « Nous pensons donc qu'il faut développer les recours civils et administratifs, encourager probablement la création d'un recours collectif, comme dans le domaine de la consommation. »

L'idée d'un recours collectif ouvert aux personnes s'estimant victimes de discrimination avait été lancée, il y a plusieurs années, par le Conseil représentatif des associations noires. Elle avait été reprise par la sénatrice écologiste Esther Benbassa qui avait déposé, en 2013, une proposition de loi, qui n'a jamais été examinée. Mme Benbassa a repris l'idée dans un rapport cosigné avec le sénateur UMP Jean-René Lecerf, intitulé « La lutte contre les discriminations : de l'incantation à l'action ».

VI) 2014, année calamiteuse pour le chômage... 2015 aussi, sans doute



En un an, le nombre des demandeurs d'emplois inscrits en catégorie "A" a progressé de... (Crédits : reuters.com)

Jean-Christophe Chanut

En décembre le nombre des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie "A" n' a progressé "que" de 8.100 (+0,2°). Mais, globalement, l'année 2014 a été désastreuse avec 189.100 demandeurs d'emploi supplémentaires. Au total, il y a 3.496.400 demandeurs d'emploi fin décembre, soit... une hausse de 5,7% sur un an. Les perspectives pour 2015 ne s'annoncent guère plus positives, en raison d'une croissance insuffisante et malgré les initiatives prises par le gouvernement. Au mieux, l'inversion de la courbe du chômage ne se produira pas avant 2016.

2014, année noire sur le front du chômage... Pire que 2013. Et les dernières statistiques du mois de décembre ne font, hélas, que prolonger la (longue) tendance constatée les mois précédents. Le dernier mois de cette calamiteuse année, le ministère du Travail a enregistré 8.100 demandeurs d'emploi supplémentaires en catégorie « A » en France métropolitaine, soit une progression de 0,2% sur un mois. Sur un an, c'est catastrophique, ils sont 189.100 de plus, soit une hausse de... 5,7%. Au total, à la fin décembre, il y avait (toujours en France métropolitaine)... 3.496.400 demandeurs d'emploi en catégorie « A ». Un triste record.

Un total de 5.521.200 demandeurs d'emplois

Et en incluant les DOM, ce nombre grimpe à 3.760.100, en progression de 5,4% en 12 mois. Si, cette fois, on inclut également les demandeurs d'emploi inscrits en catégories « B et C » (activité réduite). Le nombre total des chômeurs inscrits dans les trois catégories atteint 5.218.200 pour la France métropolitaine et 5.521.200 pour l'ensemble du territoire, en hausse sur un an de respectivement 6,4 % et 6,1%.

Aucune catégorie n'est épargnée par cette hausse faramineuse. Certes, le mouvement est de moins grande ampleur pour les jeunes de moins de 25 ans, les premiers concernés par les politiques volontaristes en faveur de l'emploi. Il n'empêche que sur un an, le nombre des jeunes demandeurs d'emploi a augmenté de 1,7% (même s'il a baissé de 0,2% pour le seul mois de décembre). Ils sont très exactement 544.800 à être inscrits fin décembre en catégorie « A ».

Le chômage des plus de 50 ans en hausse de 10,8% sur un an

Chez les 25-39 ans, ils sont 2.130.100 dans ce cas, soit une progression de... 5,1% sur un an. Mais il y a encore pire : les demandeurs d'emploi de plus de cinquante ans. Avec 821.500 demandeurs d'emploi « seniors » en catégorie « A » à la fin de l'année, leur nombre a explosé de...

10,8%. Et le « plan Rebsamen » pour les chômeurs de longue durée qui va monter en puissance ne sera pas suffisant pour endiguer la progression du chômage des seniors. De toute façon, classiquement, les chômeurs de plus de 50 ans seront les derniers à profiter d'une reprise de l'emploi... quand elle se produira.

Autre donnée très inquiétante et qui illustre à quel point le chômage est maintenant enkysté : le nombre des demandeurs d'emploi au chômage depuis plus d'un an atteint 2.254.600 soit une progression de... 9,7% en un an. Et ils sont même 705.100 à avoir dépassé le seuil des trois ans..

Tous les signaux sont donc au rouge. Le pire est-il passé ? Assisterons nous à une amélioration de la situation en 2015 ? Rien n'est moins sûr, hélas. Certes, le gouvernement est dans son rôle quand il tente d'y croire. Dans un communiqué, le ministre du Travail François Rebsamen, tout en jouant la prudence, énumère l'ensemble des actions menées par le gouvernement qui pourraient être favorables à l'emploi : le plein déploiement du pacte des responsabilités (baisse du coût du travail), les 97.000 nouveaux emplois d'avenir, les 358.000 contrats aidés, etc.

2015 s'annonce guère meilleure

On sait aussi que le gouvernement attend beaucoup des quelques signaux économiques encourageants : baisse de l'euro par rapport au dollar, baisse du coût du pétrole, plan Junker pour l'investissement, loi Macron (qui pourrait créer 20.000 emplois dans les transports routiers de passagers), etc.

Certes, tout ceci va sans doute permettre, au mieux de freiner la progression du chômage, mais de là à parler d'une inversion de la courbe dès cette année - ce que plus personne au gouvernement ne se risque à faire - il y a un pas qui ne peut être franchi.

D'ailleurs, les dernières données prévisionnelles de l'Unedic, l'organisme qui gère l'assurance chômage, ne poussent pas à l'optimisme. Elle table sur 104 000 chômeurs supplémentaires en 2015, contre 182 000 en 2014.. Même le très officiel Insee fait preuve d'une très grande retenue... L'Institut estime ainsi que le taux de chômage grimperait à 10,2% à la fin du premier semestre 2015 contre 9,8% fin 2014.

Pis, toujours selon l'Insee, seulement 18.000 emplois seraient créés au premier semestre 2015. Soit un nombre très insuffisant alors que la population active devrait croître de 64.000 personnes sur la même période.

Mais comment pourrait-il en être autrement avec une croissance du PIB qui ne devrait pas dépasser 1%. Dans ces conditions, la fameuse inversion de la courbe du chômage ne pourra pas se produire, au mieux, avant 2016.

**DARES - Il n'y a jamais eu autant de chômeurs en France
publié par Fil_actu**

<http://www.youscribe.com/catalogue/tous/actualite-et-debat-de-societe/actualite-evenements/dares-il-n-y-a-jamais-eu-autant-de-chomeurs-en-france-2539004>

L'auteur



Jean-Christophe Chanut

@jcchanut

LAPRESSEENREVUE.EU

VII) Quand Angela Merkel maltraite Nicolas Sarkozy



Par Nicolas Domenach

"Nicolas" a été maltraité par "Angela" lors de sa visite à Berlin ce lundi. Tout juste s'il n'a pas été reçu comme un livreur de pizzas...



Nicolas Sarkozy et Angela Merkel ALAIN JOCARD / POOL / AFP

"Si Madame Merkel avait voulu signifier qu'elle ne voulait pas que Sarkozy soit réélu à la présidence de la République, elle ne s'y serait pas prise autrement" ! Il y avait plus que de la déception, de l'amertume chez les proches de l'ex-chef de l'Etat après la réception froide pour ne pas dire glaciale que lui avait réservée la Chancelière lors de son déplacement lundi à Berlin. Le patron de l'UMP en effet n'a eu droit à aucun traitement de faveur. "Nicolas" a même été maltraité par "Angela". Tout juste s'il n'a pas été reçu comme un livreur de pizzas. En tout cas ce fut un protocole pour visiteur de second rang...

Pour commencer, la délégation a été contrainte d'arriver par le parking du sous sol de la CDU puisqu'il n'était pas question de la recevoir à la Chancellerie réservée aux visiteurs plus capés ! L'entrée des livreurs quasi, alors que l'aréopage UMP était relevé par la présence des anciens ministres Pierre Lellouche (en charge des relations internationales) et Bruno Le Maire, dont Sarkozy a pu dire que "c'est un ancien énarque parlant allemand dont on a toujours besoin dans les sommets franco-allemands !". Ce qui n'a pas pour autant entraîné un traitement de faveur, alors même qu'il était espéré puisqu'en décembre dernier le nouvel élu à la présidence du principal parti d'opposition s'était fait carrément recaler, alors qu'il avait annoncé une rencontre avec Madame en plein congrès de la CDU. "Nein", lui répondit-elle. Alors "Nicolas" espérait quelques

quelques gestes de consolation susceptibles de montrer qu'ils conservaient connivence, et même complicité. On en fut loin !

La tête sur l'épaule... de François

On les fit en effet réceptionner par un second couteau, puis attendre longuement au 3ème étage car Madame Merkel n'en avait pas fini avec ses rendez vous dans son bureau du 6ème. Enfin, la rencontre qui ne dura pas une heure, ne donna pas lieu à ces images tant désirées. Pas de tour de caméra, ni avant ni après. Pas de bisous pour la galerie. Alors qu'on se souvient encore de la tendresse d'Angela posant sa tête sur l'épaule de... "François" le 11 janvier dernier à Paris. "Nicolas" n'a eu droit qu'au minimum minimorum : une photo prise par le photographe de la CDU où ne passe aucune chaleur qui rappelaient l'entente étroite des deux chefs d'Etat qui "avaient sauvé l'Europe grâce à leurs qualités complémentaires". Adieu le "Merkozy".

Côté UMP, on voulait croire que la chancelière allemande affichait ses distances pour ne pas gêner ses rapports avec la France. Car la relation Paris-Berlin s'est singulièrement réchauffée ces derniers mois, en particulier grâce à l'entregent du nouveau secrétaire général de l'Elysée Jean-Pierre Jouyet, mais aussi parce que les événements dramatiques l'imposaient. De surcroît, l'humour du président français ne laisse pas insensible l'allemande de l'Est. "François" a largement supplanté "Nicolas" dans la tête et dans le cœur d'"Angela". Mais cette cruelle réalité ne pouvait pas plus mal tomber pour Sarkozy qui "est dans un entre deux difficile, souligne le député filloniste Eric Ciotti devenu son conseiller : ancien président et chef de parti, l'équilibre n'est pas encore trouvé !". Valéry Giscard d'Estaing n'avait jamais réussi à y parvenir.

La magie s'est envolée

Alors, pour tenter de s'arracher à cette zone trouble, et face à un président qui lui s'est (re)légitimé, "Sarko intervient trop vite, à côté de la plaque. Il n'imprime pas", regrettent jusqu'à ses plus proches. Sa dernière sortie télévisée l'a prouvé : quelques jours après sa prestation qui a fait moins de téléspectateurs que "Plus belle la vie", alors qu'il est un champion de l'audience, il ne reste rien de ses propositions ! "La magie s'est envolée", constate toujours Eric Ciotti, qui croit qu'elle "peut revenir", "car le nouveau patron de l'UMP fait ce qu'il faut, doucement, habilement avec le puzzle du parti...".

Le voyage à Berlin en tout cas ne l'y aura pas aidé. Ce fut un "non événement" qui n'aurait laissé aucune trace, si l'UMP n'avait dans la grande tradition stalinienne, gommé Bruno Le Maire de la photo officielle. Ce qui fut relevé par un journaliste futé Thibaut Pézerat et en conséquence vite corrigé. Bruno Le Maire pouvait en rire aux éclats, ce n'est pas en effet par des coups de ciseaux ou de photoshop qu'on le fera disparaître...

challenges.fr

VIII) Ces députés qui deviennent propriétaires grâce à leur indemnité de frais de mandat

L'indemnité représentative de frais de mandat, qui s'élève à 5 770 euros par mois, permet aux élus de régler leurs frais professionnels. Mais aucun contrôle n'est exercé et certains en profitent pour acquérir un bien immobilier.



Chaque député touche une indemnité représentative de frais de mandat de 5 770 euros brut pour couvrir ses frais professionnels. (LIONEL BONAVENTURE / AFP)



Par Thomas Baietto

C'est une pratique connue. Ces dernières années, quelques députés, comme Jean-Jacques Urvoas (PS) ou Muriel Marland-Militello (UMP), ont été épinglés pour avoir financé l'achat de leur permanence parlementaire avec leur indemnité représentative de frais de mandat (IRFM).

On sait aujourd'hui que ces deux cas ne sont pas isolés. L'Association pour une démocratie directe a effectué une centaine de recherches auprès des services fonciers et des tribunaux de commerce.

En s'appuyant sur les 31 réponses reçues, francetv info révèle, mardi 27 janvier, qu'au moins 12 députés encore en activité, dont Nathalie Kosciusko-Morizet (UMP), Marc Le Fur (UMP) ou François Sauvadet (UDI), sont devenus propriétaires de leur permanence après le début de leur mandat dans des conditions parfois floues.

"On n'a pas à acquérir un patrimoine avec l'argent public"

L'IRFM est une enveloppe de 5 770 euros brut, qui sert en théorie à couvrir les frais professionnels du député, dont le financement de sa permanence. Si certains l'utilisent pour louer un local, d'autres s'en servent pour acquérir à leur nom ladite permanence... qui restera dans leur patrimoine une fois leur mandat terminé. Bien que légale, cette pratique pose un problème éthique : l'élu acquiert avec de l'argent public un bien immobilier privé. "Le mandat électif est limité dans le temps, pas le patrimoine immobilier", rappelle à francetv info le déontologue de l'Assemblée nationale, Ferdinand Mélin-Soucramanien. Pour lui, "il est préférable, à moins que la situation de l'immobilier ne le permette pas, de recourir à la location" si on utilise l'IRFM.

Un avis partagé par certains députés. "On n'a pas à se constituer un patrimoine avec l'argent public", martelait le député UMP du Nord Gérald Darmanin en 2013, dans Le Nouvel Observateur. Ce jeune élu a fait le choix d'acheter sa permanence avec "ses deniers personnels", comme d'autres avant lui. "J'utilisais l'IRFM quand je louais, mais pas quand j'ai acheté en 2004, explique aussi Maurice Leroy, député UDI du Loir-et-Cher. Je sépare toujours vie privée-vie publique. A partir du moment où il y avait l'appartement avec le local de la permanence, je n'ai pas voulu utiliser mon indemnité de frais de mandat. »

Une réglementation floue

Mais certains, comme François Sauvadet (UDI), député de la Côte-d'Or depuis 1993, défendent cette façon de faire.

"Dans la durée, l'achat s'est révélé un bon calcul économique puisqu'il est désormais payé et que cela permet à mon IRFM de servir à d'autres usages au service de mes concitoyens", justifie l'ancien ministre par e-mail. Mais "si la location devient demain la règle, je m'y plierai", ajoute-t-il alors que l'Assemblée planche sur la question.

Tous s'accordent à dire que la réglementation en la matière fait cruellement défaut. Elu depuis 1986, Jérôme Lambert (PS, Charente), qui a financé son achat avec ses revenus, met son exemplarité sur le compte d'"un coup de bol". "J'aurais très bien pu financer mon emprunt avec l'IRFM. A l'époque, on ne se posait vraiment pas ce genre de questions", raconte-t-il.

Jean Lassalle (MoDem, Pyrénées-Atlantiques), qui admet sans problème avoir utilisé son IRFM pour l'acquisition de sa permanence en 2003, confirme. "Au moment où je l'ai fait, ce n'était pas une question sensible comme aujourd'hui, je n'ai jamais eu l'impression de commettre une mauvaise action, explique-t-il. C'était répandu (...) et les collègues à qui je demandais le meilleur moyen de procéder m'encourageaient même à le faire."

Au risque de faire face ensuite à de sérieux dilemmes éthiques. Elu en 2007, Jean Grellier (PS, Deux-Sèvres) a acheté sa permanence de Bressuire l'année suivante, grâce à un prêt de l'Assemblée nationale sur dix ans, remboursé à hauteur de 600 euros par mois via son indemnité de frais de mandat. "Je ne sais pas du tout ce que j'en ferai à la fin de mon mandat. Je ne veux pas faire une plus-value ou en profiter, parce que cela a été payé avec l'IRFM", explique-t-il. Il espère la vendre au prix d'achat à son successeur ou reverser le loyer perçu à une association. De manière générale, Jean Grellier "préférerait que les choses soient claires". "Il pourrait y avoir un local public dans chaque circonscription, ou une interdiction d'acheter sa permanence", avance-t-il.

La famille ou le conseil municipal constitués en SCI

La situation actuelle pose en effet quelques problèmes et ouvre la porte à des montages financiers curieux. S'il refuse de dire si l'IRFM a participé à l'achat de ses deux permanences successives, Guy Geoffroy (UMP, Seine-et-Marne) reconnaît cependant verser un loyer mensuel de 500 euros à la société civile immobilière (SCI) DG qui en est propriétaire. Une SCI gérée par lui-même, sa femme et son fils (enregistrés par ailleurs comme ses collaborateurs parlementaires). "Je ne suis pas dans la constitution d'un patrimoine avec de l'argent public, je loue un local, comme d'autres louent un local", assure-t-il.

D'autres tissent par ce biais des relations avec d'autres élus. L'ancienne permanence de Jérôme

Chartier (UMP, Val-d'Oise) est notamment détenue par le député, trois maires des environs et l'époux d'une quatrième maire. Le maire de Cholet, Gilles Bourdouleix (ex-UDI, Maine-et-Loire), est, lui, propriétaire de sa permanence, achetée trois ans avant d'être élu, via la SCI Alcaline, une société au capital de laquelle figurent de nombreux élus municipaux.

"Je n'ai pas de comptes à vous rendre"

Au téléphone, Gilles Bourdouleix refuse de parler de son IRFM. "L'Assemblée nationale a décidé que les députés n'avaient pas de comptes à rendre là-dessus, je n'ai pas de comptes à vous rendre", s'agace-t-il. L'une de ses associés, brouillée avec lui depuis quelques mois, accepte d'en dire davantage. "Ce local sert pour son activité parlementaire et pour chaque campagne municipale", explique Géraldine Delorme, élue UMP à la région Pays-de-la-Loire et ancienne adjointe à la mairie de Cholet. Chaque nouvel arrivant dans l'équipe municipale est invité à prendre des parts dans cette SCI gérée par Gilles Bourdouleix et Michel Champion, son premier adjoint.

En 2010, l'élue UMP essaye, en vain, de quitter la SCI. "Je considérais que le montage financier était certes parfaitement légal, mais discutable d'un point de vue éthique. Ils se constituent un capital personnel à partir d'un local qui sert à l'action publique et qui est financé en partie avec l'argent public", dénonce-t-elle. Si elle ne peut en apporter la preuve, elle assure que l'indemnité de frais de mandat de Gilles Bourdouleix a participé à la constitution de ce capital. Des propos qui posent la question d'un éventuel financement de campagne électorale via l'IRFM, une pratique qui, si elle était avérée, serait pour le coup illégale.

Une permanence mise en vente à 2,5 millions d'euros

Ancien député UMP de Seine-Saint-Denis, Patrice Calméjane, qui avait proposé d'interdire l'achat de permanence en 2012, analyse les questions soulevées par ces SCI, qui permettent des transferts de propriété sans acte notarié. "C'est très très dangereux. Cela veut dire qu'on finit par avoir des relations d'argent avec d'autres élus. Pourquoi a-t-on besoin d'avoir des relations financières avec d'autres élus ? On leur doit quelque chose ? Ce n'est jamais très sain", estime-t-il.

Au-delà des SCI, d'autres cas posent tout aussi

question. Georges Ginesta (UMP, Var) vend en ce moment la villa de Saint-Raphaël qu'il déclare comme permanence parlementaire, pour 2,5 millions d'euros. Selon Le Canard enchaîné, l'élu, qui n'a pas souhaité nous parler, a bien utilisé l'IRFM pour acquérir ou entretenir cette villa. Bien plus au nord, dans les Côtes-d'Armor, les enfants de Marc Le Fur sont propriétaires depuis 2010, avec leur père, de la permanence de ce dernier à Loudéac. Contacté par francetv info, l'élu a d'abord prétexté une réunion, avant de laisser nos appels et SMS sans réponse.

"Mes indemnités, j'en fais ce que je veux"

Cette gêne semble partagée par de nombreux collègues. Contactés par francetv info, Annie Le Houérou (PS, Côtes-d'Armor), Jérôme Chartier (UMP, Val-d'Oise) et Bernard Perrut (UMP, Rhône) n'ont pas non plus donné suite. Et ceux qui l'ont fait n'ont pas toujours voulu dire s'ils avaient utilisé l'IRFM. Nathalie Kosciusko-Morizet, par la voix d'une de ses collaboratrices, n'a pas souhaité revenir sur l'achat en 2002 d'une maison à Longpont-sur-Orge (Essonne), sa permanence jusqu'en juillet 2013. Tout juste a-t-elle précisé qu'elle loue désormais sa permanence de Longjumeau et que la maison de Longpont a été vendue.

François Brottes (PS, Isère) préfère lui aussi nous parler via son attaché de presse. Il "n'infirmes ni ne confirme" avoir utilisé son IRFM pour l'achat de sa permanence de Crolles en 2002. En 2013, à la suite d'un divorce, il vend ce local en réalisant une plus-value de 52 061,76 euros. Tout en détaillant les facteurs (travaux, inflation, intérêts) minimisant cette plus-value ou en expliquant que les juges ont estimé lors de son divorce que l'IRFM faisait partie de son revenu, il refuse à plusieurs reprises de nous répondre sur l'utilisation ou non de la fameuse indemnité. Mais glisse tout de même ceci au passage : "De toute façon, ce sont des comptes joints et mes indemnités, j'en fais ce que je veux."

LAPRESSEENREVUE.EU

